Organisme notifié n°: 0072

En exécution du Règlement 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n° 0072 / 4855 / 162 / 11 / 25 / 0193

Version: 01 **RIVOLIER** Fabricant:

> ZI Les Collonges - BP 247 42173 ST-JUST-ST-RAMBERT

FRANCE

Produit: Veste de visualisation adaptée à la pratique de la chasse, de jour, permettant au chasseur

> d'être davantage visible dans un environnement naturel boisé, notamment des autres chasseurs. Usage non professionnel. La visibilité est renforcée par un contraste élevé entre la veste et l'arrière-plan. Ce vêtement ne convient pas pour être utilisé comme

vêtement de signalisation sur le domaine routier.

Identification: Référence : SG319-012 EXPERT MID jkt

7 tailles de S à 4XL - Stature de 168 à 200 cm - Tour de poitrine de 92 à 138 cm Matériau extérieur softshell 3 couches, extérieur ripstop en polyester de coloris orange fluorescent, membrane polyuréthane, intérieur polaire en polyester de coloris orange fluorescent. Empiècements contrastés de coloris bronze en ripstop polyester à l'extérieur

et polaire polyester à l'intérieur.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 : 1.1 - 1.2 - 1.3.1 - 1.3.2 - 1.4 - 2.2 - 2.4 - 2.13

EPI de catégorie II.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes : EN ISO 13688+A1 (2021) - NF S 74-567 (2020)

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation initiale délivrée le : 07/11/2025 07/11/2025 Date de la version 01 : Date d'expiration: 06/11/2030

> Délivrée par : Mahault FRAISSE Experte Certification EPI

Signature:

